



ETB Eurodistrict Trinational de Bâle  
TEB Trinationaler Eurodistrict Basel

Maison TRIRHENA Palmrain  
Pont du Palmrain  
F-68128 Village-Neuf

T +33 (0)3 89 67 06 75  
F +33 (0)3 89 67 01 95  
M info@eurodistrictbasel.eu  
I www.eurodistrictbasel.eu

Monsieur Didier Burkhalter  
Président de la Confédération suisse  
Chancellerie fédérale  
Palais fédéral ouest  
CH 3003 Berne

Village-Neuf, le 31 octobre 2014

**Motion du Comité Directeur de l'Eurodistrict Trinational de Bâle portant sur la fiscalité sur la plate-forme aéroportuaire binationale – EuroAirport (EAP)**

Monsieur le Président de la Confédération,

Le Comité Directeur de l'Eurodistrict Trinational de Bâle, réunissant 27 élus français, suisses et allemands et représentant une population de plus de 900 000 personnes, est très inquiet quant à l'évolution récente du dossier de la fiscalité applicable à l'aéroport de Bâle-Mulhouse (EAP).

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous transmettre en pièce jointe le texte de la motion qu'il a adoptée à l'unanimité le 24 octobre 2014 et par laquelle :

- il se prononce en faveur de la mise en place, dans le respect des principes et des mécanismes de partenariat institués par le traité entre la France et la Suisse créant l'aéroport, d'un aménagement, stable et équilibré, des règles fiscales sur la plate-forme aéroportuaire, applicables aux entreprises et aux compagnies aériennes opérant depuis l'EAP.
- demande aux autorités nationales françaises que la date butoir du 1er janvier soit repoussée si nécessaire, afin que tout soit mis en œuvre pour pérenniser et étendre le développement économique du secteur de l'EuroAirport,
- préconise le statu quo fiscal actuel jusqu'à l'aboutissement des négociations.

Je suis convaincue que vous saurez reconnaître le bien-fondé de ses attentes et vous prie de bien vouloir faire tout ce qui est en votre pouvoir pour préserver l'aéroport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marion Dammann  
Présidente de l'Eurodistrict Trinational de Bâle  
Landrätin de Lörrach (D)



Annexe :

Motion du Comité Directeur de l'Eurodistrict Trinational de Bâle portant sur la fiscalité sur la plateforme aéroportuaire binationale, en allemand et en français.

Lettre identique :

Monsieur Manuel Valls, Premier ministre de la République française  
Monsieur François Hollande, Président de la République française

Copies :

Monsieur Jean-Marie Zoellé, Vice-Président de l'ETB et Maire de Saint-Louis (F)  
Monsieur Guy Morin, Vice-Président de l'ETB, Président du Conseil d'Etat de Bâle Ville (CH)  
Monsieur Gaston Latscha, Président du Conseil Consultatif de l'ETB et Maire de Héisingue (F)  
Monsieur Heinrich Überwasser, Vice-Président du Conseil Consultatif de l'ETB et membre du Grand Conseil de Bâle-Ville  
Monsieur Christoph Hoffmann, Vice-Président du Conseil Consultatif de l'ETB et Maire de Bad Bellingen (D)  
Monsieur Stéphane Bouillon, Préfet de la Région Alsace,  
Son Exc. Monsieur René Roudaut, Ambassadeur de France en Suisse  
Monsieur Jean-Pierre Lavielle, Président de l'EuroAirport  
Madame Catherine Troendlé, Sénatrice du Haut-Rhin ;  
Madame Patricia Schillinger, Sénatrice du Haut-Rhin  
Monsieur Jean-Marie Bockel, Sénateur du Haut-Rhin  
Monsieur André Danesi, Sénateur Du Haut-Rhin  
Monsieur Jacques Bigot, Sénateur du Bas-Rhin  
Monsieur Guy-Dominique Kennel, Sénateur du Bas-Rhin  
Madame Fabienne Keller, Sénatrice du Bas-Rhin  
Monsieur Claude Kern, Sénateur du Bas-Rhin  
Monsieur André Reichardt, Sénateur du Bas-Rhin.



ETB Eurodistrict Trinational de Bâle  
TEB Trinationaler Eurodistrict Basel

Maison TRIRHENA Palmrain  
Pont du Palmrain  
F-68128 Village-Neuf

T +33 (0)3 89 67 06 75  
F +33 (0)3 89 67 01 95  
M info@eurodistrictbasel.eu  
I www.eurodistrictbasel.eu

Monsieur François Hollande  
Président de la République française  
Palais de l'Elysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Village-Neuf, le 31 octobre 2014

**Motion du Comité Directeur de l'Eurodistrict Trinational de Bâle portant sur la fiscalité sur la plate-forme aéroportuaire binationale – EuroAirport (EAP)**

Monsieur le Président de la République,

Le Comité Directeur de l'Eurodistrict Trinational de Bâle, réunissant 27 élus français, suisses et allemands et représentant une population de plus de 900 000 personnes, est très inquiet quant à l'évolution récente du dossier de la fiscalité applicable à l'aéroport de Bâle-Mulhouse (EAP).

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous transmettre en pièce jointe le texte de la motion qu'il a adoptée à l'unanimité le 24 octobre 2014 et par laquelle :

- il se prononce en faveur de la mise en place, dans le respect des principes et des mécanismes de partenariat institués par le traité entre la France et la Suisse créant l'aéroport, d'un aménagement, stable et équilibré, des règles fiscales sur la plate-forme aéroportuaire, applicables aux entreprises et aux compagnies aériennes opérant depuis l'EAP.
- demande aux autorités nationales françaises que la date butoir du 1er janvier soit repoussée si nécessaire, afin que tout soit mis en œuvre pour pérenniser et étendre le développement économique du secteur de l'EuroAirport,
- préconise le statu quo fiscal actuel jusqu'à l'aboutissement des négociations.

Je suis convaincue que vous saurez reconnaître le bien-fondé de ses attentes et vous prie de bien vouloir faire tout ce qui est en votre pouvoir pour préserver l'aéroport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marion Dammann  
Présidente de l'Eurodistrict Trinational de Bâle  
Landrätin de Lörrach (D)



Annexe :

Motion du Comité Directeur de l'Eurodistrict Trinationnal de Bâle portant sur la fiscalité sur la plateforme aéroportuaire binationale, en allemand et en français.

Lettre identique :

Monsieur Manuel Valls, Premier ministre de la République française

Monsieur Didier Burkhalter, Président de la Confédération suisse

Copies :

Monsieur Jean-Marie Zoellé, Vice-Président de l'ETB et Maire de Saint-Louis (F)

Monsieur Guy Morin, Vice-Président de l'ETB, Président du Conseil d'Etat de Bâle Ville (CH)

Monsieur Gaston Latscha, Président du Conseil Consultatif de l'ETB et Maire de Héisingue (F)

Monsieur Heinrich Überwasser, Vice-Président du Conseil Consultatif de l'ETB et membre du Grand Conseil de Bâle-Ville

Monsieur Christoph Hoffmann, Vice-Président du Conseil Consultatif de l'ETB et Maire de Bad Bellingen (D)

Monsieur Stéphane Bouillon, Préfet de la Région Alsace,

Son Exc. Monsieur René Roudaut, Ambassadeur de France en Suisse

Monsieur Jean-Pierre Lavielle, Président de l'EuroAirport

Madame Catherine Troendlé, Sénatrice du Haut-Rhin ;

Madame Patricia Schillinger, Sénatrice du Haut-Rhin

Monsieur Jean-Marie Bockel, Sénateur du Haut-Rhin

Monsieur André Danesi, Sénateur Du Haut-Rhin

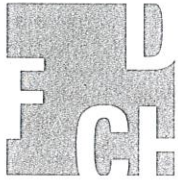
Monsieur Jacques Bigot, Sénateur du Bas-Rhin

Monsieur Guy-Dominique Kennel, Sénateur du Bas-Rhin

Madame Fabienne Keller, Sénatrice du Bas-Rhin

Monsieur Claude Kern, Sénateur du Bas-Rhin

Monsieur André Reichardt, Sénateur du Bas-Rhin.



ETB Eurodistrict Trinational de Bâle  
TEB Trinationaler Eurodistrict Basel

Maison TRIRHENA Palmrain  
Pont du Palmrain  
F-68128 Village-Neuf

T +33 (0)3 89 67 06 75  
F +33 (0)3 89 67 01 95  
M info@eurodistrictbasel.eu  
I www.eurodistrictbasel.eu

Monsieur Manuel Valls  
Premier ministre de la République française  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 Paris

Village-Neuf, le 31 octobre 2014

**Motion du Comité Directeur de l'Eurodistrict Trinational de Bâle portant sur la fiscalité sur la plate-forme aéroportuaire binationale – EuroAirport (EAP)**

Monsieur le Premier ministre,

Le Comité Directeur de l'Eurodistrict Trinational de Bâle, réunissant 27 élus français, suisses et allemands et représentant une population de plus de 900 000 personnes, est très inquiet quant à l'évolution récente du dossier de la fiscalité applicable à l'aéroport de Bâle-Mulhouse (EAP).

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous transmettre en pièce jointe le texte de la motion qu'il a adoptée à l'unanimité le 24 octobre 2014 et par laquelle :

- il se prononce en faveur de la mise en place, dans le respect des principes et des mécanismes de partenariat institués par le traité entre la France et la Suisse créant l'aéroport, d'un aménagement, stable et équilibré, des règles fiscales sur la plate-forme aéroportuaire, applicables aux entreprises et aux compagnies aériennes opérant depuis l'EAP.
- demande aux autorités nationales françaises que la date butoir du 1er janvier soit repoussée si nécessaire, afin que tout soit mis en œuvre pour pérenniser et étendre le développement économique du secteur de l'EuroAirport,
- préconise le statu quo fiscal actuel jusqu'à l'aboutissement des négociations.

Je suis convaincue que vous saurez reconnaître le bien-fondé de ses attentes et vous prie de bien vouloir faire tout ce qui est en votre pouvoir pour préserver l'aéroport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Marion Dammann  
Présidente de l'Eurodistrict Trinational de Bâle  
Landrätin de Lörrach (D)



Annexe :

Motion du Comité Directeur de l'Eurodistrict Trinationnal de Bâle portant sur la fiscalité sur la plateforme aéroportuaire binationale, en allemand et en français.

Lettre identique :

Monsieur Manuel Valls, Premier ministre de la République française  
Monsieur François Hollande, Président de la République française

Copies :

Monsieur Jean-Marie Zoellé, Vice-Président de l'ETB et Maire de Saint-Louis (F)  
Monsieur Guy Morin, Vice-Président de l'ETB, Président du Conseil d'Etat de Bâle Ville (CH)  
Monsieur Gaston Latscha, Président du Conseil Consultatif de l'ETB et Maire de Héisingue (F)  
Monsieur Heinrich Überwasser, Vice-Président du Conseil Consultatif de l'ETB et membre du Grand Conseil de Bâle-Ville  
Monsieur Christoph Hoffmann, Vice-Président du Conseil Consultatif de l'ETB et Maire de Bad Bellingen (D)  
Monsieur Stéphane Bouillon, Préfet de la Région Alsace,  
Son Exc. Monsieur René Roudaut, Ambassadeur de France en Suisse  
Monsieur Jean-Pierre Lavielle, Président de l'EuroAirport  
Madame Catherine Troendlé, Sénatrice du Haut-Rhin ;  
Madame Patricia Schillinger, Sénatrice du Haut-Rhin  
Monsieur Jean-Marie Bockel, Sénateur du Haut-Rhin  
Monsieur André Danesi, Sénateur Du Haut-Rhin  
Monsieur Jacques Bigot, Sénateur du Bas-Rhin  
Monsieur Guy-Dominique Kennel, Sénateur du Bas-Rhin  
Madame Fabienne Keller, Sénatrice du Bas-Rhin  
Monsieur Claude Kern, Sénateur du Bas-Rhin  
Monsieur André Reichardt, Sénateur du Bas-Rhin.



<b>24.10.2014</b>	
<b>Motion vom Vorstand des Trinationalen Eurodistricts Basel zur Besteuerung des binationalen Flughafens</b>	<b>Motion du Comité Directeur de l'ETB portant sur la fiscalité sur la plateforme aéroportuaire binationale</b>
<p>Die Rechtsunsicherheiten über das im Schweizer Flughafensektor anwendbare Steuerrecht auf die im Sektor ansässigen bzw. operierenden Unternehmen und Fluggesellschaften sowie das anwendbare Mehrwertsteuerrecht haben dazu geführt, dass der französische Staat und die Schweizerische Eidgenossenschaft Verhandlungen zur Klärung der Lage aufgenommen haben.</p> <p>Mitten in diesen Verhandlungen haben die nationalen französischen Behörden angekündigt, ab dem 1. Januar 2015 allgemeines französisches Steuerrecht für den Flughafen inklusive den schweizerischen Sektor anzuwenden.</p> <p>Eine solche Entscheidung würde das wirtschaftliche Modell des Flughafens, welches auf der harmonischen Zusammenarbeit zwischen den schweizerischen und französischen Partnern und der Berücksichtigung der Interessen beider Länder basiert, ernsthaft in Frage stellen und den Flughafen als staatsvertraglich vereinbarte binationale Einrichtung unterminieren. Dies hätte erhebliche Auswirkungen auf die wirtschaftliche Entwicklung, auf die Unternehmensinvestitionen und somit auf die Beschäftigung am Flughafen und in der gesamten Agglomeration. Die über viele Jahre hinweg aktiv aufgebaute, grenzübergreifende Kooperation in der Trinationalen Agglomeration Basel würde dadurch stark beeinträchtigt, insbesondere dem Elsass drohte der Verlust mehrerer tausend Arbeitsplätze.</p>	<p>Les incertitudes juridiques sur le droit fiscal applicable au secteur suisse de l'EuroAirport qui pèsent sur les acteurs économiques du secteur et les compagnies aériennes, ainsi que la réglementation TVA applicable, ont conduit l'Etat français et la Confédération Helvétique à entreprendre des négociations en vue de clarifier la situation.</p> <p>Alors que des négociations étaient en cours, l'administration d'Etat française a annoncé son intention d'appliquer la fiscalité française de droit commun à l'ensemble de la plateforme aéroportuaire, y compris le secteur suisse au 1er janvier 2015.</p> <p>Une telle décision remettrait gravement en cause le modèle économique unique de l'Aéroport qui s'est construit sur la base d'une coopération harmonieuse entre les partenaires suisses et français, dans le respect des intérêts des deux pays et porterait préjudice à l'aéroport en tant qu'institution binationale fondée sur une convention entre états. Elle aurait ainsi des conséquences majeures sur le développement économique, les projets d'entreprises et donc l'emploi sur l'ensemble de l'agglomération. De même, cette perspective aurait un effet dévastateur pour la coopération transfrontalière qui s'est développée activement depuis de nombreuses années et en premier lieu pour l'Alsace où plusieurs milliers d'emplois sont menacés.</p>

Durch eine französisch-schweizerische Partnerschaft ist unser Flughafen mit beinahe 27 000 Arbeitsplätzen (direkte, indirekte, induzierte) der zweitgrößte Arbeitgeber im Süd-Elsass geworden. Er wirkt als treibende Kraft für die regionale Wirtschaft. So befindet sich im Flughafen auch ein wichtiges Zentrum für die Flugzeugwartung, das heute ein weltweit führendes Kompetenzzentrum für den Innenausbau von Privatjets aller Größen ist. Auch im Bereich der Luftfracht spielt er eine wichtige Rolle, insbesondere als Plattform des Express-Frachtgeschäfts. Die Mehrheit dieser dynamischen, in der Spitzentechnologie angesiedelten Firmen befindet sich im Schweizer Sektor des Flughafens, wo seit dessen Gründung Sonderregelungen entsprechend der Binationalität des Flughafens gelten.

Es ist entsprechend unabdingbar, dieses einzigartige Modell der französisch-schweizerischen Partnerschaft beizubehalten, für die Zukunft und Attraktivität der Agglomeration.

Für den Erhalt der Beschäftigung und der Wirtschaftsaktivität unserer Agglomeration und angesichts des einzigartigen binationalen Status des EuroAirports, der besonderen geographischen Lage und des langjährigen wirtschaftlichen Erfolgs hat der TEB-Vorstand folgende Erwartungshaltung:

#### Der TEB-Vorstand

- befürwortet im Rahmen der im Flughafenstaatsvertrag zwischen Frankreich und der Schweiz festgelegten Grundlagen und partnerschaftlichen Mechanismen die Aushandlung einer stabilen und ausgeglichenen steuerlichen Regelung für den Flughafen, die dort angesiedelten Unternehmen und von dort operierenden Fluggesellschaften.

C'est sur la base d'un partenariat franco-suisse que notre aéroport est devenu le deuxième pôle d'emplois du Sud-Alsace avec près de 27 000 emplois directs, indirects et induits, et qu'il joue un rôle moteur pour l'économie régionale. Le site aéroportuaire héberge ainsi un pôle de maintenance d'aéronefs qui occupe actuellement la première place mondiale dans le domaine de l'aménagement de jets privés de toutes tailles. Il est également présent sur le segment du fret aérien et joue en particulier le rôle de plateforme de fret express. La plupart de ces entreprises dynamiques et de pointe sont implantées dans le secteur suisse du site aéroportuaire qui bénéficie depuis l'origine de règles dérogatoires propres à la binationalité de l'Aéroport.

Il est ainsi vital de préserver ce modèle unique de partenariat franco-suisse pour l'avenir et l'attractivité de l'agglomération.

Ainsi, dans le but de préserver l'emploi et l'activité économique de notre agglomération, et compte-tenu du statut binational particulier de l'EuroAirport, de son positionnement géographique particulier, et d'une situation de fait ayant fait ses preuves au niveau économique depuis de nombreuses années, le Comité Directeur formule les attentes suivantes :

#### Le Comité Directeur de l'ETB

- se prononce en faveur de la mise en place, dans le respect des principes et des mécanismes de partenariat institués par le traité entre la France et la Suisse créant l'aéroport, d'un aménagement, stable et équilibré, des règles fiscales sur la plate-forme aéroportuaire, applicables aux entreprises et aux compagnies aériennes opérant depuis l'EAP.

- ersucht die nationalen französischen Behörden, den festgelegten Stichtag vom 1. Januar 2015 soweit erforderlich zu verschieben, damit alles daran gesetzt werden kann, die wirtschaftliche Entwicklung des EuroAirports nachhaltig zu sichern und weiter zu fördern und
- den derzeitigen steuerlichen *status quo* bis zum Ende der Verhandlungen beizubehalten.

- demande aux autorités nationales françaises que la date butoir du 1er janvier soit repoussée si nécessaire, afin que tout soit mis en œuvre pour pérenniser et étendre le développement économique du secteur de l'EuroAirport,
- préconise le *statu quo* fiscal actuel jusqu'à l'aboutissement des négociations.



GUY-DOMINIQUE KENNEL

SÉNATEUR DU BAS-RHIN

*PRÉSIDENT DU  
CONSEIL GÉNÉRAL  
DU BAS-RHIN*

*PRESIDENT DE L'AGENCE DE  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
DU BAS-RHIN*

Strasbourg, le 13 Novembre 2014

Madame Marion DAMMANN  
Présidente  
Maison TRIRHIENA Palmrain  
Pont du Palmrain  
68128 VILLAGE NEUF

Madame la Présidente,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier adressé au Président de la République et faisant part de vos inquiétudes sur les évolutions des dispositions fiscales relatives à l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

L'EuroAirport est un aménagement qui témoigne de la réussite en matière de coopération transfrontalière entre la France et la Suisse. Cette assise ne saurait être et ne devrait pas être remise en cause par des instabilités fiscales. Ces dernières risqueraient effectivement de fragiliser l'exploitation de l'aéroport et pourrait le cas échéant, nuire à son activité.

En vous renouvelant toute ma sympathie et mon écoute, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes meilleures salutations.

**Guy-Dominique KENNEL**

*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

Madame Marion DAMMANN  
Présidente de l'Eurodistrict Trinational de  
Bâle  
Landrätin de Lörrach  
MAISON TRIRHENA PALMRAIN  
PONT DU PALMRAIN  
68128 VILLAGE-NEUF

Paris, le 19 NOV. 2014

Madame la Présidente,

La correspondance que vous avez adressée au Président de la République française lui est bien parvenue.

Monsieur François HOLLANDE m'a confié le soin de vous répondre et de vous assurer qu'il est à l'écoute des préoccupations que vous lui avez soumises, concernant le régime fiscal applicable dans le secteur suisse de l'aéroport binational de Bâle-Mulhouse « EuroAirport ».

A sa demande, je n'ai pas manqué de transmettre votre courrier à Messieurs Michel SAPIN, ministre des finances et des comptes publics, et Alain VIDALIES, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, afin qu'il soit procédé à un examen attentif de votre intervention.

Vous serez tenue directement informée, par leurs soins, de la suite qui sera réservée à votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

  
P. O.

Isabelle SIMA



Paris, le **24 NOV. 2014**

Madame la Présidente,

Par votre courrier du 31 octobre 2014, vous m'avez fait part de vos propositions relatives à l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

J'ai pris note avec une grande attention de votre correspondance et je souhaite apporter une réponse circonstanciée aux préoccupations que vous exprimez.

Le gouvernement français est, comme vous, très attaché au développement de cet aéroport qui constitue une infrastructure essentielle et qui représente un bassin d'emploi important.

Néanmoins, l'incertitude qui prévaut actuellement s'agissant du droit applicable nuit à l'essor de l'aéroport comme des activités qu'il abrite.

C'est pour cette raison que les autorités françaises, suite aux arrêts du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation de 2009 et 2010, ont initié des négociations avec la Suisse, en vue de clarifier la législation applicable.

La convention franco-suisse de 1949 qui régit l'aéroport et ses activités, prévoit en effet que la législation française s'applique sur le site de l'aéroport, situé en territoire français, sauf dispositions expresses prévues par la convention. Cette dernière pose notamment la possibilité d'un accord entre la France et la Suisse sur les conditions d'application des impôts et taxes fiscales français aux entreprises et aux compagnies aériennes.

Si un accord a pu être trouvé en 2012 s'agissant des modalités d'application du droit du travail sur le site de l'aéroport, les discussions menées jusqu'à présent avec la Suisse sur le volet fiscal n'ont pu aboutir, malgré les progrès intervenus ces dernières années. Lors des réunions qui se sont tenues en 2013 et en 2014 entre responsables français et suisses, de nombreux points d'accord ont en effet été enregistrés, laissant entrevoir la possibilité de conclure un accord à brève échéance.

Cette situation a conduit les autorités françaises à adresser en février 2014 une proposition écrite retraçant et précisant ces points d'accord et contenant, pour les points encore ouverts, des suggestions d'arrangements, en vue de la mise en place de ces dispositions en 2015. Il est en effet urgent, pour des raisons de sécurité juridique, de stabiliser le régime fiscal applicable aux entreprises présentes sur le site.

.../...

Madame Marion DAMMANN  
Présidente de l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle  
Maison Trirhena Palmrain  
Pont de Palmrain  
68128 VILLAGE-NEUF

101: 000 1 5

Pour autant, bien que les deux ministres chargés des Finances aient, lors de leur rencontre le 6 mars dernier, confirmé l'objectif d'un accord à brève échéance, les discussions intervenues depuis lors n'ont guère permis de progresser et d'envisager d'ici l'automne un accord complet.

Cette situation nous a conduits à adresser en juillet un nouveau document à la Suisse, largement inspiré de notre proposition précédente et indiquant les mesures que nous proposons de prendre pour 2015, tout en marquant notre disponibilité à poursuivre les discussions avec les autorités suisses. Ces dernières nous ont transmis le 1<sup>er</sup> septembre une réponse qui s'est révélée néanmoins en deçà de nos attentes, notamment sur des points qui avaient fait l'objet d'un accord durant les discussions.

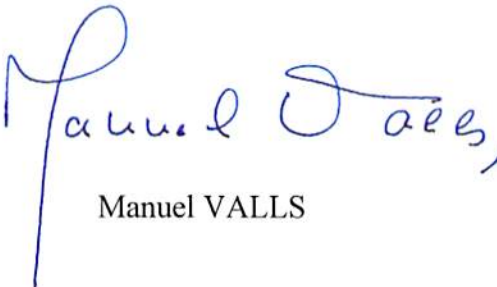
Cet état de fait ne peut perdurer plus longtemps, sans mettre en péril le développement à long terme de l'aéroport et des activités qu'il abrite. La jurisprudence constante de la Cour de cassation comme du Conseil d'Etat considère en effet que la législation française est d'application tant qu'un accord n'a pu être dégagé aux termes de la convention. Le droit européen nous impose par ailleurs de respecter certaines règles, notamment en matière de concurrence.

Attachés néanmoins à favoriser un accord avec la Suisse, solution que nous avons toujours privilégiée, nous avons convenu début septembre avec nos interlocuteurs suisses de reprendre cet automne les discussions, avec l'espoir d'un accord à une échéance aussi rapprochée que possible.

Notre objectif reste en effet que le nouveau régime entre en tout état de cause en application en 2015.

Le gouvernement français reste pleinement mobilisé, dans l'esprit constructif qui l'a toujours guidé, pour parvenir à une solution permettant de mettre en place un cadre juridique clair et équilibré, assurant l'essor de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et des activités qu'il abrite.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Manuel VALLS



CH-3003 Berne, DFAE, DB

Madame Marion Dammann  
Présidente de l'Eurodistrict Trinational de Bâle  
Landrätin de Lörrach  
Maison TRIRHENA Palmrain  
Pont du Palmrain  
F-68128 Village-Neuf

Berne, le 28 novembre 2014

### **Motion du Comité Directeur de l'Eurodistrict Trinational portant sur la fiscalité de l'EuroAirport**

Madame la Présidente,

Je vous remercie vivement pour votre lettre du 31 octobre 2014. C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance de la motion du Comité Directeur de l'Eurodistrict Trinational du 24 octobre 2014 sur les questions fiscales de l'EuroAirport. L'orientation stratégique de cette motion recoupe tout à fait celle de la Confédération.

La Suisse s'engage pleinement pour défendre l'EuroAirport et recherche activement une solution aux questions fiscales. Elle poursuit en cela deux buts: d'une part, conserver son troisième aéroport national, qui représente une infrastructure importante pour toute la région du Rhin supérieur, et d'autre part, renforcer cette place économique et préserver les emplois.

Ma visite officielle, le 30 octobre dernier à Paris, m'a permis de m'entretenir avec le Président de la République, M. François Hollande, au sujet de l'EuroAirport. Nous avons à cette occasion confirmé notre attachement au caractère binational de l'aéroport et souligné son importance en tant qu'infrastructure de transport et employeur pour toute la région du Rhin supérieur. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait que les questions en suspens à l'EuroAirport devaient être réglées au niveau bilatéral. Cette infrastructure au statut binational est un symbole vivant et concret de la force de coopération transfrontalière et d'innovation depuis 65 ans.

La Suisse reste désireuse de résoudre au plus vite les questions fiscales qui se posent à l'EuroAirport. Nous entretenons des contacts réguliers avec la France et des discussions se poursuivent. Une solution sur les questions fiscales ne pourra être trouvée que si nous unissons nos forces. A cet effet, la Confédération travaille étroitement avec les cantons et les entreprises concernés.

Je tiens à vous remercier de votre engagement en faveur de cet aéroport binational, unique au monde et dont l'attractivité doit rester un atout précieux pour l'ensemble de la région trinationale.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large initial 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Didier Burkhalter

02. Dezember 2014

## TEB schreibt an Regierungschefs

### Vorstoß in Sachen Euro-Airport.

LÖRRACH (BZ). Der Vorstand des Trinationalen Eurodistricts Basel (TEB) appelliert in einem Vorstoß, einer Motion, wie es in der Schweiz heißt, an die französische wie auch die Schweizer Seite, die Hängepartie im Steuerstreit am Euro-Airport konstruktiv zu beenden, ist einer Mitteilung zu entnehmen. In dem Text, der unter Vorsitz von Landrätin Marion Dammann einstimmig verabschiedet worden ist, spricht sich der TEB im Rahmen der zwischen Frankreich und der Schweiz festgelegten Grundlagen und partnerschaftlichen Mechanismen dafür aus, eine stabile und ausgeglichene steuerliche Regelung für den Flughafen, die dort angesiedelten Unternehmen und von dort operierenden Fluggesellschaften auszuhandeln, heißt es weiter. Darüber hinaus bittet das Gremium, die nationalen französischen Behörden, den Stichtag vom 1. Januar 2015 soweit erforderlich zu verschieben, um die wirtschaftliche Entwicklung des Euro-Airports nachhaltig zu sichern und weiter zu fördern und den aktuellen steuerlichen Status quo zumindest bis zum Ende der Verhandlungen beizubehalten. Dieser Appell, der auch eine Resolution des TEB-Districtsrats aufgreife, der sich inhaltlich in gleicher Weise positioniert habe, sei sowohl dem französischen Präsidenten François Hollande, seinen Premierminister Manuel Valls und dem Schweizer Bundespräsidenten Didier Burkhalter zugestellt worden, teilt der TEB weiter mit.

Ein weiteres Thema dieser Sitzung war eine Präsentation zu dem letzten vom TEB getragenen Interreg IV-Projekt "3Land", der gemeinsamen Stadtteilentwicklung im Dreiländereck zwischen Basel, Weil am Rhein und Hüningen, durch das Europäische Union die Entwicklung der Agglomeration mit 225 000 Euro fördert; weitere Tagesordnungspunkte waren der Kleinprojektfonds, die Bauausstellung IBA Basel 2020 und der Fortschritt der Arbeitsgruppen "Raumordnung und Landschaft" sowie "Mobilität und Verkehr" bei der Entwicklung neuer Interreg-Projekte.

Autor: bz